

Cote du document:	EB 2009/98/R.17
Point de l'ordre du jour:	13
Date:	11 novembre 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Proposition pour la Côte d'Ivoire et rapport de situation pour 2009

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Brian Baldwin

Conseiller principal en gestion des opérations

téléphone: +39 06 5459 2377

courriel: b.baldwin@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver un allègement de la dette pour un nouveau pays (Côte d'Ivoire) dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, ainsi que la présentation pour information du contenu du présent document à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs, conformément à la recommandation qui figure au paragraphe 26.

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés – Proposition pour la Côte d'Ivoire et rapport de situation pour 2009

I. Introduction

1. Le présent rapport de situation pour 2009 a pour objet:
 - de demander au Conseil d'administration d'approuver un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) pour un nouveau pays (la Côte d'Ivoire);
 - d'informer le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de l'Initiative PPTE et sur la participation du FIDA à cette dernière; et
 - de demander au Conseil d'administration d'approuver la présentation pour information du contenu du présent rapport de situation à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

II. Nouveau cas: la Côte d'Ivoire

2. En mars 2009, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et celui de l'Association internationale de développement (IDA) sont convenus d'appuyer un ensemble de mesures de réduction de la dette de la Côte d'Ivoire au titre de l'Initiative PPTE renforcée.
3. L'instabilité politique au lendemain de la mort du premier Président de la Côte d'Ivoire en 1993 a provoqué des conflits internes pendant la seconde moitié des années 1990, qui ont culminé avec une brève guerre civile de septembre 2002 à janvier 2003. La crise a entraîné un retour en arrière économique et social dans le pays et toute la région¹. Bien que le conflit armé ait été bref et que les destructions matérielles aient été relativement limitées, le pays est entré dans une crise prolongée: i) l'agriculture est restée au point mort dans de nombreuses parties du pays; ii) le commerce régional passant par la Côte d'Ivoire a été stoppé; iii) le trafic illicite des ressources naturelles a prospéré; et iv) les investissements nationaux et étrangers se sont effondrés tandis que certaines entreprises ont préféré se réimplanter en dehors du pays.
4. Les années de crise ont entraîné une forte recrudescence de la pauvreté et une dégradation des conditions de vie. Le PIB réel par habitant a globalement diminué de 15% pendant la période 2000-2006. La récente enquête sur le budget des ménages a estimé que l'incidence de la pauvreté avait augmenté, passant de 38,2% en 2002 à 48,9% en 2008. Les services essentiels de santé et d'éducation ont été gravement désorganisés dans le nord du pays, où l'absence d'administration publique officielle a duré plus de cinq ans.
5. La période prolongée d'instabilité politique et de conflit traversée par la Côte d'Ivoire a favorisé une détérioration de la gouvernance et de la transparence. Les préoccupations politiques et sécuritaires dominant la vie quotidienne, le cycle budgétaire ordinaire a été interrompu et les processus et procédures de gestion des finances publiques ont été altérés. Une grande partie des dépenses publiques (plus

¹ La Côte d'Ivoire est parvenue au point de décision dans le cadre de la première Initiative PPTE en 1998. Le programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ayant été interrompu début 1999, le point d'achèvement correspondant n'a pas été atteint et les créanciers multilatéraux n'ont débloqué aucun financement au titre de l'allègement de la dette des PPTE. Début 2002, la possibilité pour la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée a fait l'objet d'une nouvelle évaluation dans le document préliminaire et, sur cette base, le pays aurait dû parvenir au point de décision fin 2002. Mais la crise a interrompu le programme appuyé par la FRPC et l'accession au point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée n'a jamais été examinée.

de 50% en 2006) ont été effectuées sans respecter les procédures budgétaires habituelles, en recourant à des avances discrétionnaires sur le Trésor; certaines recettes provenant du pétrole n'ont pas été inscrites au budget; les prélèvements sur le cacao, assimilables à des impôts, n'ont pas été utilisés par les organismes du secteur au bénéfice des producteurs comme prévu; et les méthodes de passation des marchés publics ont manqué de transparence.

6. Avec l'amélioration de la stabilité politique et la réunification en cours, la reprise économique commencée en 2007 s'est poursuivie en 2008. L'accroissement de la production observée en 2008 a atteint 2,3%, dopé par une bonne production agricole. Les encouragements fournis aux producteurs et la gouvernance dans le secteur du cacao et du café se sont améliorés ces deux dernières années, mais des problèmes substantiels restent à résoudre si l'on veut que le secteur contribue davantage à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Ce secteur compte pour un quart des exportations et des recettes publiques de la Côte d'Ivoire et 700 000 familles de petits producteurs (4 millions de personnes) en dépendent pour une bonne partie de leurs revenus et leur emploi.
7. Le gouvernement s'est employé à corriger la détérioration de l'offre de services essentiels, en redéployant les services publics dans tout le pays et en procédant progressivement à la remise en état des infrastructures d'éducation, de santé et d'adduction d'eau dans les villages. Depuis 2007-2008, les années scolaires se déroulent normalement dans l'ensemble du pays. Du fait du redéploiement de la plupart des enseignants et des fonctionnaires de l'éducation, les taux de scolarité ont augmenté sur l'ensemble du territoire à tous les niveaux d'enseignement.
8. Les objectifs économiques et sociaux à moyen terme du gouvernement sont définis dans son document de stratégie pour la réduction de la pauvreté adopté en février 2009, qui s'appuie sur le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté de 2002 et l'enquête 2008 sur le budget des ménages. Ils prévoient des mesures pour: promouvoir la réconciliation nationale et la réunification totale du pays; remettre sur pied les infrastructures de base et les services sociaux; améliorer la gouvernance et la transparence; et normaliser entièrement les relations financières avec les créanciers.
9. Le gouvernement prépare actuellement une nouvelle stratégie globale pour le secteur du cacao et du café, en vue d'améliorer la contribution de ce secteur à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Un comité, formé en février 2009, examine les anciennes réformes et les audits concernant le secteur et remet à plat les rôles des quatre organismes du secteur, aux fins de la formulation d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire sectoriel. Des mesures vont également être prises pour améliorer la concurrence commerciale afin d'accroître la part des cours mondiaux revenant aux agriculteurs. Dans le secteur du coton, les principaux objectifs à court terme sont de régler les arriérés, financer les intrants tels que les semences et les engrais, stabiliser les prix à la production et réorganiser les grandes sociétés.
10. Pendant la période 2009-2013, la croissance devrait poursuivre son essor – malgré de possibles répercussions de la crise financière mondiale – et atteindre un rythme de 5% à compter de 2013. Le scénario du 5% est une projection prudente, tenant compte des possibles effets de la crise financière et restant bien en deçà des moyennes de la période 1994-1999 précédant la crise (6,6% par an). Les perspectives de croissance dans un proche avenir pourraient devoir être revues à la baisse en raison de plusieurs risques externes et internes. Le ralentissement économique mondial pourrait entraîner une baisse supplémentaire des prix des produits et freiner les investissements directs, l'aide et les autres flux de capitaux étrangers nécessaires pour reconstruire l'économie. Plus spécifiquement, un nouveau recul des prix du pétrole et une chute des prix du cacao (aujourd'hui

encore à leurs niveaux d'avant la crise financière) réduiraient aussi les recettes du pays et les disponibilités budgétaires pour les dépenses de reconstruction.

11. La dette de la Côte d'Ivoire en valeur actuelle nette (VAN), après application intégrale des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, était estimée à 12 759,3 millions d'USD fin 2007. Ce montant est équivalent à 327% des recettes publiques. La Côte d'Ivoire remplirait donc les critères lui donnant droit à un allègement de dette au titre du "guichet budgétaire" de l'Initiative PPTE, compte tenu des données de fin 2007, puisqu'elle affiche un ratio VAN dette-recettes supérieur au seuil de 250%. Le pays remplit aussi les deux sous-critères définis pour le "guichet budgétaire": son ratio exportations-PIB est égal à 44,8% (supérieur au seuil de 30%) tandis que le ratio recettes fiscales-PIB est de 18,9% (supérieur au seuil de 15%).
12. Pour ramener le ratio VAN dette-recettes de la Côte d'Ivoire de 327% à 250%, il faudrait un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE de 3 004,9 millions d'USD en VAN, ce qui suppose un facteur commun de réduction de 23,6%. Sur la base d'une répartition proportionnelle de la charge, l'aide multilatérale s'élèverait à 694,3 millions d'USD (en VAN) et l'aide bilatérale et commerciale à 2 310,5 millions d'USD (en VAN).
13. Le Conseil d'administration est invité à approuver: i) la contribution du Fonds à l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire, pour un montant de 1,6 million de droits de tirage spéciaux (DTS) (soit environ 2,6 millions d'USD) en VAN de fin 2007; et ii) l'annulation de la totalité des échéances pendant la période intermédiaire. Selon les prévisions, l'allègement du service de la dette devrait se chiffrer à environ 2,0 millions de DTS en valeur nominale, à fournir sur une période de quatre à cinq ans.
14. Dans l'hypothèse de l'apport inconditionnel de l'aide au titre de l'Initiative PPTE, le ratio VAN dette-recettes de la Côte d'Ivoire devrait baisser, passant de 250% fin 2007 (dans l'hypothèse d'une aide inconditionnelle au titre de l'Initiative PPTE) à approximativement 74,4%. Si la Côte d'Ivoire parvient au point d'achèvement en décembre 2011, le pays sera également admis à bénéficier d'un allègement de dette additionnel au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), et les estimations préliminaires indiquent que cet allègement pourrait se chiffrer à 2 013,5 millions d'USD en valeur nominale. Trois créanciers se partageront la charge de l'allègement de la dette au titre de l'IADM: la Banque africaine de développement, l'IDA et le FMI. Ces créanciers annuleront la totalité des échéances pour toutes les dettes décaissées. Après l'apport inconditionnel de l'aide dans le cadre de l'Initiative PPTE et l'allègement au titre de l'IADM, le ratio VAN dette-recettes de la Côte d'Ivoire devrait tomber à 72,2%.
15. La Côte d'Ivoire parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée lorsque certaines conditions de déclenchement, propres à chaque secteur, auront été réunies (outre les conditions de déclenchement générales), notamment les réformes et la bonne gouvernance dans la gestion des ressources publiques. D'autres conditions de déclenchement concernent les grands secteurs d'exportation du pétrole, du gaz et du cacao. Un meilleur système d'information sur les flux financiers provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz devrait contribuer à accroître les recettes et la transparence de leur utilisation et, à terme, concourir à améliorer l'efficacité du secteur. Dans le secteur cacao et café, la réduction globale des taxes prélevées sur les exportations de cacao et la réforme du cadre institutionnel devraient entraîner une meilleure efficacité du secteur et une amélioration des conditions de vie d'un grand nombre de ménages ivoiriens dépendant de ces cultures. La Côte d'Ivoire devrait parvenir au point d'achèvement d'ici à la fin de l'année 2011.

16. Le gouvernement a l'intention de consacrer les économies réalisées dans le cadre de l'Initiative PPTE au financement d'activités essentiellement centrées sur la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la production vivrière, en particulier le riz, et les infrastructures rurales, notamment la construction d'infrastructures de traitement et d'entreposage des produits alimentaires, spécialement les céréales (y compris le riz).

III. État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE

17. Depuis la mise en place de l'Initiative PPTE, des progrès sensibles ont été accomplis s'agissant de l'application des allègements de dette. Près de 90% des pays admis à en bénéficier (33 sur 38²) ont franchi le point de décision, ce qui leur permet de prétendre à une aide au titre de cette initiative. Vingt-six pays ont aujourd'hui atteint le point d'achèvement tandis que huit sont au stade intermédiaire entre le point de décision et le point d'achèvement (voir le tableau ci-après). Ces deux dernières années, le rythme de passage du stade intermédiaire au point d'achèvement s'est accéléré grâce aux progrès accomplis par les pays en termes de mise en œuvre de leurs programmes macroéconomiques et de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Depuis septembre 2005, le Burundi, le Cameroun, la Gambie, Haïti, le Malawi, la République centrafricaine, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et la Sierra Leone ont tous atteint leur point d'achèvement, et le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un complément d'allègement de dette pour le Malawi et le Rwanda.
18. Le Conseil d'administration du FIDA a approuvé, à sa session d'avril 2009, un document relatif à l'accession du Togo au point de décision. En outre, le Burundi, Haïti et la République centrafricaine sont parvenus au point d'achèvement début/mi-2009, et le FIDA a entamé le processus convenu d'allègement de leur dette.
19. Le maintien de la dette à un niveau supportable au-delà du point d'achèvement demeure un sujet de préoccupation, en particulier dans le contexte de la crise financière actuelle. Les analyses de soutenabilité de la dette confirment que les pays qui ont franchi le point d'achèvement sont en meilleure posture sur ce plan que les autres PPTE et que les pays qui ne font pas partie des PPTE. Mais leurs perspectives en matière de soutenabilité de la dette restent fragiles face aux chocs et elles sont très sensibles aux conditions auxquelles sont souscrits les nouveaux emprunts. Selon les dernières analyses de soutenabilité de la dette, seulement 40% environ des PPTE ayant franchi le point d'achèvement présentent aujourd'hui un faible risque de surendettement, et le nombre de ceux pour lequel le risque est jugé élevé est en augmentation. Cette situation souligne la nécessité pour les PPTE qui ont franchi le point d'achèvement d'appliquer des politiques d'emprunt judicieuses et de renforcer leurs capacités en matière de gestion de la dette publique. Le FIDA les aide en ce sens par le biais de sa participation au Cadre pour la soutenabilité de la dette, la communication de toutes les informations relatives à l'endettement, et les contacts qu'il entretient avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

A. Coût total de l'Initiative PPTE à la charge du FIDA

20. En VAN, le coût total de la participation du FIDA à toutes les phases de l'Initiative PPTE³ est actuellement estimé à 304,0 millions de DTS (équivalant approximativement à 480,5 millions d'USD), ce qui correspond en valeur nominale à un coût de l'ordre de 462,7 millions de DTS (soit environ 731,8 millions d'USD)⁴.

² Le Kirghizistan, le Népal et la République démocratique populaire lao se sont retirés de l'Initiative PPTE.

³ La participation du FIDA couvre l'ensemble des pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTE, y compris ceux qui n'ont pas encore atteint le point de décision.

⁴ Estimations de base au 30 juin 2009, aux taux de change en vigueur le 30 septembre 2009.

Cette estimation devra vraisemblablement être revue à la hausse en raison du retard pris par certains pays pour parvenir aux points de décision et d'achèvement, en raison de la dégradation de la conjoncture économique qui rend nécessaire l'octroi de compléments d'allègement au point d'achèvement et des taux d'escompte qui restent bas. Pour l'année 2009, le coût total des allègements de dette est estimé à 50,1 millions d'USD.

B. Engagements du FIDA à ce jour

21. À ce jour, le FIDA a consenti les allègements requis à l'ensemble des 34 PPTTE qui ont atteint le point de décision. Le total de ces engagements se chiffre jusqu'ici à 242,4 millions de DTS en VAN (approximativement 383,2 millions d'USD), ce qui correspond en valeur nominale à un allègement du service de la dette de 366,1 millions de DTS (soit approximativement 578,9 millions d'USD).

C. Allègements de dette accordés

22. Au 30 septembre 2009, le FIDA a accordé aux 26 pays parvenus au point d'achèvement des allègements de dette d'un montant total de 247,4 millions d'USD.

États membres du FIDA relevant de l'Initiative PPTTE, en fonction du stade atteint

<i>Pays au point d'achèvement (26)</i>	<i>Pays au point de décision (8)</i>	<i>Pays en amont du point de décision (4)</i>
Bénin	Tchad	Comores
Bolivie (État plurinational de)	Congo	Érythrée
Burkina Faso	Côte d'Ivoire ^a	Somalie
Burundi	République démocratique du Congo	Soudan
Cameroun	Guinée	
République centrafricaine	Guinée-Bissau	
Éthiopie	Libéria	
Gambie	Togo	
Ghana		
Guyana		
Haïti		
Honduras		
Madagascar		
Malawi		
Mali		
Mauritanie		
Mozambique		
Nicaragua		
Niger		
Rwanda		
Sao Tomé-et-Principe		
Sénégal		
Sierra Leone		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Zambie		

^a Sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration à sa session de décembre 2009.

D. Financement des allègements de dette accordés par le FIDA

23. Le FIDA finance sa participation à l'Initiative PPTTE en mobilisant des contributions extérieures (versées au FIDA soit directement, soit par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale) et en puisant dans ses ressources propres. Les contributions extérieures (versées ou annoncées) se chiffrent à environ 193,7 millions d'USD (65,4%). Le financement provenant des ressources propres du FIDA représente approximativement 94,7 millions d'USD (31,9%), correspondant à des transferts approuvés par le Conseil d'administration en 1998, 1999 et 2002, auxquels s'ajoute un nouveau transfert de 25 millions d'USD effectué en 2007. Le solde a été couvert par le produit du placement du reliquat du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'initiative PPTTE.

24. Afin d'atténuer les répercussions des allègements de dette sur les ressources dont le FIDA dispose pour accorder de nouveaux prêts et dons, les États membres du FIDA ont apporté leur soutien au Fonds pour que celui-ci puisse officiellement accéder au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale. Un accord à ce sujet a été conclu lors de la réunion sur l'Initiative PPTE et son financement tenue à Washington le 19 novembre 2006. Les participants ont pris acte que cette décision viendrait alourdir les besoins de financement globaux du Fonds fiduciaire PPTE. Une fois l'accord de don transmis et signé, le FIDA a reçu en octobre 2007 le premier transfert provenant du Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale (104,1 millions d'USD). Une deuxième série d'accords de don séparés, représentant un montant total de 18,1 millions d'USD, a été reçue en mai 2009 de la part des administrateurs du Fonds fiduciaire PPTE, à l'appui de l'allègement de la dette de la Gambie, de Sao Tomé-et-Principe et de la Sierra Leone. Au total, le déficit de financement du Fonds fiduciaire PPTE (en termes de pouvoir d'engagement nécessaire) est estimé à 308 millions d'USD, compte tenu des besoins de financement du FIDA et de la Banque africaine de développement.
25. Tout en veillant, en priorité, au financement adéquat du Fonds fiduciaire PPTE, la direction continuera aussi à encourager les États membres à fournir directement des ressources supplémentaires au FIDA pour aider celui-ci à financer sa participation à l'Initiative PPTE.

IV. Recommandations

26. Le Conseil d'administration est invité:
- i) à approuver la contribution proposée du FIDA à la réduction de la dette de la Côte d'Ivoire envers le Fonds au 31 décembre 2007 (voir le paragraphe 13), d'un montant de 1,6 million de DTS en VAN de fin 2007. Cet allègement sera accordé conformément aux termes de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de la Côte d'Ivoire envers le FIDA par la réduction, jusqu'à hauteur de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles et jusqu'à concurrence du montant global de 1,6 million de DTS en VAN de fin 2007."
 - ii) à prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et de la participation du FIDA à cette initiative, et à approuver la présentation au Conseil des gouverneurs – sous la forme d'une note d'information – des sections pertinentes du présent document, telles que révisées de manière à refléter les décisions susmentionnées du Conseil d'administration, en tant que rapport de situation pour 2009.

